

L'UNION NATIONALE

JOURNAL FRANCAIS QUOTIDIEN.

LANCOT et THOMPSON - Editeurs-Proprietaires.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Edition Quotidienne... \$5 00

PRIX DES ANNONCES. Edition Quotidienne. Première insertion... 7 cts par ligne

Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. Pour les Etats-Unis, frais de port jusqu'à la frontière...

Des arrangements très-faciles et à bon marché pourront être faits pour la publication des annonces dans les deux éditions de la campagne.

L'ETNA: COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE. Cette très prospère et très sûre compagnie distribue tous les ans...

PREPARATIONS pour LES DENTS. Philodonte, Philodonte, Philodonte, Philodonte...

COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION," 19 & 20 Cornhill, Londres. CAPITAL, £2,500,000 Sterling.

NOEL PRATT, MEUBLEUR ET SCULPTEUR, DE GOUT ET DE FANTAISIE, 39, Grande rue St. Laurent.

Feuilleton de "L'Union Nationale," LE MAUVAIS ŒIL ou LE SPECTRE NOIR.

LE PROFESSEUR A. B. SPINNEY, Propriétaire de l'Institut Electro-Magnétique, 121 Grande Rue St. Jacques.

W. E. P. CURRIE et CIE, Propriétaires de l'Institut Electro-Magnétique, 121 Grande Rue St. Jacques.

LA Compagnie d'Assurance ET DE PLACEMENT DES CITOYENS, BUREAU: No. 30, RUE ST. FRANCOIS-XAVIER.

PROVINCIAL FIRE AND MARINE INSURANCE CO. OF CANADA, 181 rue St. Jacques.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LONDON & LANCASHIRE, SUR LE FEU ET LA VIE, CAPITAL \$5,000,000.

VI.—LE SOIF DE L'OR. Les choses en étaient à ce point, quand un jour Woodward, étant habillé avec un soin particulier...

DR. L. O. THAYER, Oculiste et Auriste, Gradué de l'Université McGill, Licencé au Collège des Médecins et Chirurgiens, Etc.

UNE IMMENSE QUANTITE DE HARDES FAITES POUR HOMMES ET ENFANTS, EN GROS ET EN DETAIL, PRIX MODERES.

MACHINES A COUDRE, DE WEEDE, POUR LES MANUFACTURES ET LES FAMILLES, Devant le public depuis 15 ans.

J. D. LAWLER, Manufacturier et Marchand de Machines à Coudre, invite respectueusement les personnes qui se proposent d'acheter ces machines à venir examiner l'assortiment étendu...

CAVE A LOUER, Une cave de 75 pieds de long sur 21 de largeur s'adresser à N. MARIEU, 21 rue Notre-Dame.

COLLEGE COMMERCIAL de Montréal. Le cours d'études comprend la tenue des livres, l'écriture et la correspondance, l'arithmétique commerciale, l'enseignement de la géographie, etc.

THOMAS WILKINSON, Rue Bonaventure, près la Rue des Séguéurs, UN AUTRE.

GRAINES DE FLEURS DE CHAMPS, DE JARDINS, De la dernière récolte et de la meilleure qualité.

VENEZ, VENEZ A LA MONTREAL PHOTOGRAPHIC GALLERY pour les Étrangers du jour de 10 à 100 Photographies à distribuer entre ceux qui viendront faire prendre leurs Photographies, pour un mois seulement, chez J. O'REILLY.

OUVERT CE JOUR, RESTAURANT DOLLY, Le sousigné prend la liberté d'annoncer aux Messieurs de Montréal qu'il a ouvert et a établi un restaurant bien connu et bien desservi.

NOUVEAU SHOP HOUSE, No 14, Rue St. Lambert, Les amateurs de la bonne chair, de la cuisine française, anglaise, espagnole et italienne...

PHOTOGRAPHIES, POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN, S. GOLTSMAN, TAILLEUR CIVIL ET MILITAIRE, No. 114, Grande rue St. Jacques.

PHILLIPS & CIE, COURTIERS, Cofin des rues St. Sacrement et St. Nicholas, 15 déc.

NOUVEL EXPRESS DE LA NOUVE, C. LARIN, 70 Grande Rue St. Jacques, Montréal. M. C. LARIN a toujours à la disposition du public des grands Wagons couverts et ouverts pour transporter les Meubles, Pianos, etc.

JUGEZ POUR VOUS MEME, Pourquoi payer \$1.50 et \$3.00 la semaine pour des portraits de première classe lorsqu'il y a le Galerio anglo-américain, No. 7 Rue Bonaventure, vous pouvez en avoir d'aussi bons pour 25 cts et 50 cts la douzaine, qui vous sont livrés au bout de 15 minutes, que le temps soit court ou non.

HUILE DE CHARBON, quarante-deux sous le Gallon. Vente sans réserve au vieux dépôt de T. C. Bennett, du fonds entre de Lampes à l'huile de Charbon Chanelliers, Martinets, Lanternes et Accessoires de Lampes, le tout à prix réduits.

PHOTOGRAPHIES, POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN, G. MARTIN, Photographe du Peuple, coin des rues Craig et St. Pierre. Réduction dans les prix.—Ambrotypes, Carte de visites et Portraits pour cabinets d'une nouvelle création.

PHOTOGRAPHIES, POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN, G. MARTIN, Photographe du Peuple, coin des rues Craig et St. Pierre. Réduction dans les prix.—Ambrotypes, Carte de visites et Portraits pour cabinets d'une nouvelle création.

TRAITEMENT SPECIAL des maladies...
M. PAT. A SOULACROIX,
Docteur et chirurgien français diplômé de la Faculté de Paris...

Le Soussigné sollicite respectueusement les personnes qui ont l'intention d'assurer leur vie, de vouloir bien s'adresser à lui au numéro 22 rue St. Gabriel, car il vient d'être nommé agent de la Compagnie d'Assurance Aina...

T. THOMPSON.
MONTREAL, NO 22 RUE ST. GABRIEL.

6ème Edition.
L'Union Nationale
MONTREAL
LUNDI, 14 JANVIER 1867.

DÉPÊCHES SPÉCIALES.
NOUVELLES DE LA CAPITALE.

L'écoulement sur les envois américains, durant la dernière semaine, a été de 24 p. cent.

La Gazette officielle d'aujourd'hui contient un ordre de milice exigent, à l'avenir, des officiers commandant un régiment de provisions et faits placés sous leurs soins et les tenant responsables de tout ce qui est perdu et détérioré, à moins que cette perte et cette détérioration soient l'effet d'un accident inévitable.

Langton, auditeur des comptes publics, a donné le montant des billets provinciaux en circulation le 2 janvier courant et le montant en espèces réservés contre eux à Montréal et Toronto conformément au rapport du commissaire fait d'après l'acte provincial d'émission de papier-monnaie. Il appert que les billets provinciaux en circulation et payables à Montréal s'élevaient à \$1,975,307; ceux payables à Toronto à \$1,146,693; les espèces réservées à Montréal s'élevaient à \$438,000; celles réservées à Toronto à \$292,000. Les débiteurs tenus en disponibilité par le receveur-général conformément à l'acte d'émission, se montent à \$3,000,000.

F. MacCulloch, caissier de la Banque de la Cité, à Montréal, a publié un état général des affaires de cette banque jusqu'au mois de décembre dernier. Le passif est de \$1,233,259 et l'actif de \$2,571,462.

A. Fisher, caissier de la Banque Ontario donne l'état suivant pour cette institution: Passif, \$3,010,853 et actif, \$5,201,106.

La position financière de la Commercial Bank de Kingston est comme suit: Passif \$4,706,630, et actif, \$9,255,113.

M. M. Joseph Manly, de Toronto; Nelson Polman, Reach; John Warren, Oshawa; L. G. Fauteux, de Montréal; G. Cowan, Duffens Creek, et John Magner, de Toronto, sont gazettés comme insolvables.

La compagnie de moulins à vapeur et de manutention de Richmond, C. E., a fait une application pour une charte. Son capital est de \$20,000.

PROCES DES FÉNIENS.
Toronto, 12 jan.—John Smith, jeune homme de Nashville, qui avait été trouvé assoupi dans une grange au Fort Erie, après la bataille, et sur lequel on avait trouvé des documents féniens, a été acquitté hier faute de preuves suffisantes.

Timothy Kelly, de Cairo, arrêté après la bataille dans une grange, près du Fort Erie, a été hier trouvé coupable et condamné à être pendu le 5 mars prochain.

Aujourd'hui, Patrick O'Neil, jeune homme d'une apparence respectable, a été placé à la barre.

M. J. H. Cameron, John McNab, R. A. Harrison et J. Patterson ont comparu pour la Couronne et M. M. Kenneth McKenzie et James Fleming pour le prisonnier qui a plaidé non coupable. L'acte d'accusation contient plusieurs chefs.

TELEGRAPHIE GENERALE
par le Câble.
Londres, 12 Jan.—Le Times de ce matin publie un long article de fond sur le projet de mise en accusation du Président Johnson. Il dit que ce projet est un soufflet infligé à la constitution américaine.

Madrid, 12 jan.—La médiation proposée des Etats-Unis entre l'Espagne et le Chili est considérée comme l'avan-courreur certain d'une paix honorable.

Vienne, 12 jan.—Les journaux du matin publient l'ordre officiel de la Sublime Porte appelant sous les armes 150,000 hommes pour réprimer l'insurrection Candiotte.

LES TENDANCES DE LA RUSSIE
Nous voyons par les derniers rapports télégraphiques qu'une guerre est imminente entre la Grèce et la Turquie. Un conflit entre ces deux puissances réveillerait la question d'Orient.

On sait que la Russie a des intérêts particuliers dans la solution de cette question. La France, l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne en ont également. Tous ces intérêts pourraient s'entrechoquer et amener un embarras général.

Les gouvernements européens semblent aujourd'hui voir dans un avenir prochain de graves complications.

Il s'y prépare déjà. Le télégraphe nous a parlé, ces jours derniers, d'une entente entre la France, l'Italie et l'Autriche. D'un autre côté, il nous a annoncé également une alliance entre la Russie et la Prusse.

Le prince Gortschakoff vient d'adresser à l'empereur Alexandre II un mémoire qui confirme indirectement l'annonce de cette dernière alliance.

La publication de ce document a produit une vive sensation en France. Il établit d'une manière évidente les tendances de la Russie. Nous le publions ci-dessous et en lisant, on verra que les termes dans lesquels il est conçu sont fort peu rassurants.

Le voici:
Sire,
Le moment semble venu pour la Russie de quitter l'attitude recueillie qu'elle s'est imposée vis-à-vis des affaires européennes depuis la guerre de Crimée. Les changements qui s'accomplissent en Allemagne ne peuvent en effet la laisser indifférente, et déjà Votre Majesté s'est émue des agrandissements de la Prusse, ainsi que de ses prétentions menaçantes pour plusieurs princes alliés de la couronne impériale. Cette transformation dont les conséquences s'annoncent chaque jour de plus en plus graves, rend urgent aujourd'hui pour votre gouvernement de prendre parti dans la prévision d'éventualités importantes, et de décider s'il a ou non à ménager dans le nouvel ordre de choses des perspectives favorables à la grandeur et à la prospérité de l'Europe.

Que Votre Majesté me permette de lui exposer les raisons propres, se'on moi, à l'incliner vers une entente avec la cour de Berlin. Votre Majesté n'ignore pas de quel œil jaloux l'Occident voit s'accroître la puissance de la Russie. L'Occident, sire, est surtout la France; et le gouvernement de ce pays n'a pas caché son espoir de voir s'élever des ruines de la confédération une nationalité capable de devenir notre rivale; un parti nombreux de publicistes, d'agitateurs, a prêté son concours à cette politique, et il est de convention, dans une certaine presse, d'appeler la civilisation occidentale à la croisade contre la barbarie asiatique.

De quel poids ces excitations pourraient être à un moment de crise, nous en avons eu la preuve, il y a trois ans, quand, sous de telles influences, trois cabinets se sont laïrés entraîner à une démarche touchant le régime intérieur du gouvernement de Votre Majesté? N'y aurait-il pas lieu d'appréhender qu'aujourd'hui, dans le trouble qui affecte les rapports nationaux, et grâce à des alarmes ou à des convoitises habilement mises en jeu, le même danger vint à se reproduire? La Prusse, dont l'attitude fidèle nous a si utilement aidés à dédaigner l'accord de 1853, ne serait-elle pas alors, comme autrefois, placée de manière à garantir nos frontières les plus importantes ou à en ouvrir le chemin? Et si cette dernière hypothèse devait se produire, n'aurions-nous pas à regretter cette alliance que nous aurions procurée à nos adversaires? Amie ou ennemie cependant, telle doit être désormais pour nous la nouvelle Allemagne.

Sa position au cœur de l'Europe, non moins que les difficultés inhérentes à tout pouvoir naissant, lui rendrait, dans un conflit de cette nature, la neutralité impossible. Elle le sent, et flotte, à l'heure qu'il est, entre les souvenirs et les intérêts d'une ancienne amitié et les flatteries que de soi-disant libéraux lui envoient des bords du Rhin. Aussi, est-il probable qu'elle n'attend, pour pencher d'un côté ou d'autre qu'un accueil qui la rassure et une conformité de vues qui puisse la servir.

Ces avantages, l'union avec la Russie les lui offre, car le travail de l'hégémonie germanique n'a rien à démêler avec nous, mais seulement avec l'Autriche et la France. Mais c'est surtout dans les affaires d'Orient que cette entente est plus naturellement indiquée par des convenances réciproques. Aux bords du Danube, la Prusse est la seule puissance qui n'ait à opposer aucune hostilité systématique aux vues de la politique impériale. Occupé d'ailleurs d'établir l'unité allemande, des bouches de l'Elbe aux sources du Lech, et peut-être jusqu'à la Jethia, elle sera de son côté, trop heureuse d'avoir sa frontière de l'Est assurée, et se gardera de gêner en rien le développement des races slaves que Votre Majesté a mission de protéger. Elle y aidera plutôt en combattant l'Autriche. Mais tout changerait, au contraire, si nous permettions à l'influence occidentale de prendre pied à Berlin. Sans savoir précisément quelles seraient les conditions d'une telle alliance, on peut supposer au moins que la monarchie autrichienne y figurerait, transformée et déplaçée à notre détriment, et que l'Angleterre y trouverait des appâts peu coûteux, contre lesquels la réserve qu'elle affecte ne tiendrait pas.

Je viens seulement, sire, de nommer l'Angleterre. C'est que cet Etat semble en effet se désintéresser de plus en plus de ce qui se passe sur le continent. Un de ses premiers ministres ne proclamait-il pas dernièrement le caractère cosmopolite et plus colonial qu'européen de la puissance britannique? Les intérêts de sa richesse et

l'inquiétude de la France, voilà tout ce qui paraît en ce moment survivre de son amour séculaire pour la politique querelleuse... L'inquiétude de la France principalement. On peut se apercevoir aux démonstrations dont l'intégrité belge est l'objet à Londres, et encore plus à ce qui a eu lieu pendant la campagne d'Allemagne.

Par tous ses organes, l'opinion publique anglaise, d'abord hostile à la Prusse, s'est empressée de témoigner sa satisfaction dès qu'elle a cru déceler dans la marche des événements une déconvenue pour la France. Celle-ci d'importance sur le continent, et la prépondérance de tout autre pays lui semble préférable. Désireuse, pour les nécessités de sa politique, de conserver disponible l'amitié d'un gouvernement militaire, elle a dû tolérer longtemps les progrès de sa voisine; mais elle voit avec d'autant plus de joie surgir en Europe une autre nation capable de devenir son alliée. C'est donc à Berlin qu'elle songe à s'adresser maintenant, quand elle aura besoin d'une armée pour appuyer sa marine, et je n'ai pas à signaler à Votre Majesté combien il importe de ne pas laisser cette diplomate poser ses précédents dans le nouveau système européen.

Toutefois, sire, l'inimitié de l'Angleterre est peu probable. Le journal le plus accrédité de Londres l'a déclaré récemment. La question qui passionnerait aujourd'hui la Grande-Bretagne est celle de l'Égypte, et là encore se reparaît la vieille rivalité contre la France. A tort ou à raison, on suppose que le gouvernement français ne veut pas se borner en Égypte à l'intérêt scientifique et industriel qui se rattache au percement de l'isthme de Suez, et c'est ce que le cabinet de Saint-James, est décidé à ne pas souffrir. En revanche, une position solide à ce point important de la jonction des deux mers lui offrirait à lui-même tant d'attraits que, dans le cas d'une grande réorganisation à l'orient de l'Europe, une entente contre nous deviendrait peut-être possible sur cette base.

Ainsi Votre Majesté voit que des conséquences sont liées aux rapports qui vont s'établir entre la Russie et l'unité germanique, désormais représentée par la Prusse. L'Autriche disparue, l'Angleterre écartée et la France réduite à ses propres forces, tel est le résultat promis à l'alliance des deux nations. Mais il faut l'assurer avec promptitude. La France, sire, ou sont écloses la plupart des idées hostiles à la Russie, est à la tête de cette armée démocratique dont les évolutions ont plus d'une fois déconcerté les plus fermes établissements; espèce de franc-maçonnerie couverte des enseignes les plus séduisantes, prônée par la foule des rêveurs et des sophistes, et assez poissante, à certaines heures, pour pousser en avant les souverains et les peuples. Qui peut prévoir ce qui arriverait si un gouvernement d'origine populaire s'armait tout à coup des ressources que le ferment libéral a préparées en Europe? Chaque âge de l'histoire est marqué par ces grands exemples, où une force morale, quelle qu'en soit l'origine, vient déranter les plus sûrs calculs de la force matérielle, et la Russie risquerait ici d'en être la victime. Néanmoins, sire, de soustraire la cour de Berlin à des influences et de conclure une alliance également favorable aux deux couronnes.

Que si Votre Majesté, portant ses regards sur un avenir encore lointain, s'alarmerait du voisinage futur de la nationalité allemande, qu'elle veuille cependant considérer comme un motif suffisant de se rassurer, les ressources immenses de ses Etats. Les rivalités qui éclatent tôt ou tard fatalement entre les races qui se touchent ne sauraient être bien redoutables pour la puissance slave, encore à l'aurore de ses progrès. N'est-elle pas destinée à embrasser la domination du continent, comme la race anglo-saxonne est destinée à celle de la mer? Votre illustre aïeul, Pierre le Grand, n'avait pu entrevoir un tel rêve, et la mission de le réaliser n'appartiendrait pas qu'à un prince. Mais les mouvements dont l'Europe est agitée marquent aujourd'hui, pour la Russie, le commencement d'une ère nouvelle, et Votre Majesté va fonder un de ces empires qui sont des époques pour le monde, et dans la construction desquels les peuples reconnaissent manifestement la main de la providence.

GORTSCHAKOFF.
—Les cadeaux ordinaires de Noël ne sont rien en comparaison des fameux repas que M. Giannelli donne tous les jours à midi à ses hôtes. Chacun laisse sa table parfaitement soignée et le cœur certainement content.

COMMERCES.
Montreal, 14 Jan
Ce matin le temps est beau et froid.
Marché Lourd. Peu ou point d'affaires. Prix nominaux.

Fleur par qrt de 196 lbs.—Supérieure extra no minale, 6.90; Extra S.70 nominale, fleur nominale, 7.80 à 7.40; Supérieure de blé du Canada, 6.87 à 6.90; (exceptions), 6.95 et plus; Supérieure de blé de l'Ouest 7.00 à 7.15; Supérieure des marques de la Cité, 7.00 à 7.15; Supérieure No. 2, no minale; belle nominale; moyenne nominale; recoupées, nominale; fleur en poche, 3.80 à 3.45 par 100 lbs., selon la qualité.

Farine d'avoine par qrt de 200 lbs.—\$6.00.
Ble par mts de 60 lbs.—H. Canada de printemps du nom n°1 à 1.50
Loin par 80 lbs.—Une vente en charrs à 35c, éga à 80c par 60 lbs.

Orge par 56 lbs.—Nominale de 56 à 58c.
Mais par 56 lbs.—Nominale Vente importante depuis la fermeur hier—55 et 60
Acahis par 100 lbs.—Potasse lère qualité, 5 70 qualité inférieure, 5.35 à 5.45. Perlasse nominale de 7.35 à 7.40.

MARCHE DE NEW-YORK.
Coton—Tranquille. 35 à 36 1/2 middling uplands.
Fleur—Recettes 1371 qrt. Marché tranquille et sans changements, ventes 8900 qrt de 8.25 à 10.05 pour fleur supérieure de l'état, 10.50 à 11.10 pour extra do; 11.20 à 12.00 pour choix de do; 8.20 à 10.25 pour supérieure de l'Ouest; 9.00 à 11.11 pour commune à moyenne extra de l'Ouest; et 11.75 à 13.50 pour choix de fleur de Seigle—Plus ferme. Ventes 150 6.25 à 7.60.

Recu aucun, marché de 2 à 5c meilleur, ventes 6000 mts de 2.18 à 2.42, nouveau de Chicago et de Mil, 2.90 à 3.00 ambre de l'Etat.
Seigle—Recu aucun, en bonne demande et ferme, ventes 18900 mts de l'ouest 1.08 à 1.10
Orge—Recu aucun, marché lourd.

Ble d'Inde—Recu 16776 mts, marché ouvert environ 2c meilleur, maïs ferme lourd et à la baisse, vente 190000 mts, 91c à 94 inférieure, 91c à 96c malé de l'Ouest pour exportation, en circulation, 96c à 97c de en magasin.

Avoine—recu 1200 mts marché le plus bas ventes 31000 mts, 68 à 64c de Chicago et de Mil

Prix courant en détail du Marché Bonsecours.
Revisés avec soin pour L'UNION NATIONALE par M. F. BENOIT, Assistant Clerc du Marché.
Montreal, 14 Jan

Fleur de la campagne	qtl.	10	8	10	6
Pêches par boîtes	...	00	0	00	0
Farine d'avoine	do	11	3	12	0
Ble d'Inde	...	10	0	10	6
Pois minot	...	6	0	6	6
Org. de 60 lbs (nouy.)	...	2	6	3	0
Avoine de 40 lbs.	...	1	10	2	0
Sarrasin	...	2	9	3	0
Graine de lin	...	7	6	8	0
Graine de mil	...	8	6	9	0
Dinde vieux couple	...	8	0	9	0
do jeune	do	6	0	7	0
Oies	do	6	0	7	0
Canards	do	3	6	4	0
do sauvages	do	2	6	3	0
Poulets	do	2	6	3	0
Pigeons	...	1	10	1	0
Tourtes & douzains	...	0	0	0	0
Perrich & couple	...	3	6	4	0
Lievres	...	1	0	1	3
Morue & Es.	...	0	3	4	0
Beurre frais & lbs.	...	1	3	1	6
do salé	do	0	9	1	0
Fèves canadiennes & minot.	...	0	0	0	0
Patates & poche	...	4	0	4	6
Cocons morte & 100 lbs.	...	32	6	37	0
Sierp d'étable & lbs.	...	0	5	0	6
Sirop de galon	...	0	0	0	0
Miel & lbs.	...	0	73	0	9
Clous frais & douzains	...	1	0	1	2
Orange & boîte	...	0	0	0	0

6ème Edition
TELEGRAPHIE GENERALE.
Dernières nouvelles par le câble.
Londres, 13 Jan.—Le Globe dit que la question d'Orient prend une telle tournure qu'elle demande l'attention immédiate des puissances européennes. Il est d'opinion qu'une conférence générale des principales puissances devrait avoir lieu.

On dit qu'une insurrection est sur le point d'éclater en Bosnie.
Berlin, 13 Jan.—La Gazette de l'Allemagne du Nord cite que Bismark ait publié une circulaire diplomatique comme on l'a annoncé.

Pesth, 13 Jan.—On a présenté dans la Diète Hongroise une motion déclarant nul et de nul effet le décret récemment promulgué pour la réorganisation de l'armée et portant de plus que tous ceux qui voudront l'exécuter seront punis pour crime de trahison.

Londres, 13 Jan.—On annonce de Madrid que Garibaldi est allé dans l'île de Candie.
Paris, 13 Jan.—Des dépêches de l'Orient annoncent une crise ministérielle à Constantinople et le rappel d'Athènes de l'ambassadeur Turc.

Il paraît que les insurgés Grecques sur l'île de Candie ont reçu des renforts considérables et des approvisionnements d'armes.
Florence, 13 Jan.—La Chambre des Députés a adopté le projet d'adresse en réponse au discours du Trône prononcé par Victor Emmanuel.

Paris, 12 Jan.—L'ambassade japonaise est arrivée en cette ville et partira bientôt pour l'Amérique.
Plusieurs des Yacht Clubs se proposent de conférer des médailles d'honneur à J. G. Bennett, jr., le propriétaire du Yacht "Henrietta."

St. Petersburg, 13 Jan.—Le Czar et les membres de la cour Impériale ont assisté à un bal donné dernièrement et dans la recette est pour venir en aide aux familles candiotte qui ont le plus souffert de l'insurrection.

DERNIÈRES NOUVELLES AMÉRICAINES
New York, 14 Jan.—Un télégramme de Washington adressé au Herald dit que le comité judiciaire, après avoir examiné la preuve avec soin sur les accusations de haute trahison soulevées par M. Ashley contre le Président, en est venu à la conclusion qu'il n'y a pas assez de preuves pour justifier une mise en accusation. Le comité n'a assigné aucun témoin.

Janesville, Wis, 12 Jan.—Un incendie a détruit ce matin pour \$1,200,000 de propriétés. Une femme a été brûlée à mort.
New York, 14 Jan.—Un télégramme de Washington adressé à la Tribune dit que le gouvernement est en possession de nouvelles de Vera Cruz qui annoncent l'arrivée dans ce port de plusieurs transports français et que les troupes françaises ont commencé à s'embarquer. Il y a vingt quatre transports en tout. Ce nombre est plus que suffisant pour rapatrier d'un seul coup le corps expéditionnaire.

L'ORGANISATION DE NOTRE MILICE.
Nous avons entendu souvent formuler des plaintes sur l'organisation de notre milice et surtout sur les injustices criantes qui se commettent dans les nominations et promotions d'officiers.

La plupart de ces nominations et promotions sont faites à l'instigation d'amis influents et privilégiés et au détriment du vrai mérite qui n'a souvent à faire valoir en sa faveur que ses certificats de bonne conduite et d'expérience.

On va même jusqu'à mettre de côté les droits d'un officier supérieur à être promu et lui préférer un subalterne.
Une foule d'indignités de ce genre se commettent à tout moment et jettent le découragement et le dégoût dans l'esprit de nos volontaires.

Le Daily News de Québec a publié dernièrement une série de questions sur une de ces injustices, signées par "un ancien volontaire." Dans l'intérêt de l'équité, nous croyons devoir en donner la traduction que voici:
Question 1ère.—Quand le lieutenant Casault, du 100e régiment en décembre 1865, fut nommé député-assistant-adjutant-général, a-t-il été informé officiellement de sa promotion et appelé au service?

Question 2e.—Pourquoi ne fut-il pas appelé au service?
Question 3e.—A-t-il accepté sa nomination?
Question 4e.—Etant engagé au service étranger avec son régiment, pouvait-il accepter la nomination sans se retirer de son régiment?
Question 5e.—Si sa nomination n'a jamais été offerte ou acceptée, peut-il être considéré en 1866, comme député-assistant-adjutant-général et a-t-il des titres à cette promotion?
Question 6e.—Quand sa nomination eut lieu, était-elle considérée comme nécessaire à

l'efficacité du service, et si elle l'était, pourquoi le lieutenant Casault n'est-il pas entré dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, ou pourquoi un autre n'a-t-il pas été nommé à sa place?
Question 7e.—S'il est devenu de facto député-assistant-adjutant-général, pourquoi n'a-t-il pas été appelé à remplir sa nouvelle charge après la mort du lieutenant colonel Suzor en Août dernier?
Question 8e.—S'il avait droit à être promu à la charge de député-assistant-adjutant-général, pourquoi ne l'a-t-il pas exercée en arrivant dans ce pays avec son régiment en octobre dernier?
Question 9e.—Peut-on considérer quelqu'un comme investi d'une charge quand il ne l'a jamais acceptée?
Question 10e.—Pouvait-il du resto la remplir sans se retirer de son régiment et lorsque ce dernier n'était pas dans ce pays.
Question 11e.—Pourquoi lui a-t-on donné le rang de lieutenant colonel, quoiqu'il ne fût qu'un subalterne et qu'il y eût des majors qui devaient passer avant lui d'après le système logique des promotions militaires suivi jusqu'à présent?
Question 12e.—Comment un officier supérieur peut-il se décider à accepter une charge pour servir sous un officier qui a été son inférieur, ou sous tout autre officier qui n'a ni accepté son nouveau grade, ni reçu ordre d'en remplir les devoirs?
Question 13e.—Enfin, était-il juste de promouvoir un subalterne, qui n'est dans le service que depuis une dizaine d'années, qui n'a jamais eu rien à faire avec les volontaires, ou la force de milice en Canada, et de le placer au-dessus de son doyen qui a servi cinq ans dans cette force et qui a été dix-sept années dans l'armée de Sa Majesté?

Voilà les questions que pose "l'ancien volontaire." Il termine en disant que l'injustice qui vient de signaler a été la cause de la retraite du major de Montnach, et dans cette retraite, ajoute-t-il, le pays est privé des services précieux d'un officier distingué qui a fait ses preuves.

JOSEPH BOUCHARD.
BULLETIN FINANCIER.
New-York, 14 Jan.—Or ouvert à 134 1/2—Change sterling 95.—Greenbacks achetés à 26 et vendus à 25 d'escompte. Argent acheté à 4 d'escompte et vendu à 3 1/2.

CANFIELD DORWIN ET CIE.
Pour notre troisième édition voir la troisième page.

Monsieur
Je me permets de vous féliciter sur la perfection de votre composition intitulée "Royal Italian Bitters." Je l'ai ordonné à plusieurs de mes malades qui avaient besoin de toniques pour relever leurs forces et ils n'ont eu qu'à s'en louer.

Du reste cette préparation n'étant uniquement composée que de Substances Stimulantes, Amères, et toniques possède toutes les qualités qui constituent une boisson hygiénique et tonique par excellence. Par les Stimulants et les amers qu'elle contient, elle agit directement sur l'estomac et le tube digestif, en réveillant l'énergie des fonctions digestives, et en rendant les digestions plus faciles et plus complètes.

Par les toniques et surtout par le fer qui entrent dans sa composition, elle agit sur tout l'organisme, les tissus prennent une consistance plus marquée, un développement plus complet, une énergie fonctionnelle plus régulière; le sang devient plus riche en globules, les forces sont plus grandes, le système musculaire plus puissant, le système nerveux plus calme.

Cette boisson qui est stomacique en même temps que tonique, est non seulement utile aux personnes bien portantes, afin de faciliter leur digestion; mais encore elle peut être employée avec succès dans une multitude de maladies, qui sont sous la dépendance immédiate des vices dans la nutrition, telles que dyspepsie, entéralgie, anémie, chlorose, leucorrhée, convalescence, enfin dans toutes celles où l'organisme profondément débilité a besoin de toniques pour relever ses forces, et fortifier ses organes.

Cette composition par sa clarté, sa limpidité, son goût suave et agréable, et surtout par sa tonicité mérite d'attirer l'attention du public et doit être considérée comme infiniment supérieure à toutes les préparations du même genre qui ont été composées jusqu'à ce jour.

Veulez agréer Monsieur l'expression de mes sentiments distingués
A. SOULACROIX
Docteur médecin et chirurgien français de la faculté de Paris, Bachelier ès-lettres, Bachelier ès-sciences physiques,
rue Notre Dame, no. 192
Montréal le 20 décembre 1866.

A MONSIEUR GIANNELLI
On peut se procurer ce célèbre tonique chez Messieurs Nelson, Lavolette & Giraldi et Pienut & fils 74 et 78 rue Notre-Dame.
24 déc.—1 m

ATTENTION!
LUNDI, LE 21 JANVIER
Courant, à onze heures précises du matin, sera vendu au plus haut offrant et dernier enchérisseur, dans le bureau des notaires soussignés, en la Cité de Montréal, petite rue St. Jacques, no. 24:—Un superbe morceau de terre à prendre à l'extrémité Nord-Ouest d'une terre située au Coteau St. Pierre en la paroisse de Montréal appartenant à M. René Leclac, du dit lieu:—le dit morceau de terre contenant deux arpents de largeur sur douze arpents de profondeur, forment 24 arpents en superficie, plus ou moins et sans aucune garantie de mesure, en un mot tout le terrain qui se trouve enclavé dans les bornes suivantes, savoir: borné par un bout au sud-est, par le restant de la dite terre, c'est à dire en alignement avec le ligne sud-est du terrain de l'église de Notre Dame de Toutes Grâces, par l'autre bout au nord-ouest par M. Brodie et d'autre côté au nord-est, en partie par un chemin entre le dit morceau de terre et le terrain de la dite église de Notre Dame de Toutes Grâces et en partie par M. Léon Prud'homme. Bon fertile,
Par ordre de M. René Leclac, propriétaire
J. A. LABADIE N. P
J. O. LABADIE N. P

ATTENTION!
LUNDI, LE 21 JANVIER
Courant, à onze heures précises du matin, sera vendu au plus haut offrant et dernier enchérisseur, dans le bureau des notaires soussignés, en la Cité de Montréal, petite rue St. Jacques, no. 24:—Un superbe morceau de terre à prendre à l'extrémité Nord-Ouest d'une terre située au Coteau St. Pierre en la paroisse de Montréal appartenant à M. René Leclac, du dit lieu:—le dit morceau de terre contenant deux arpents de largeur sur douze arpents de profondeur, forment 24 arpents en superficie, plus ou moins et sans aucune garantie de mesure, en un mot tout le terrain qui se trouve enclavé dans les bornes suivantes, savoir: borné par un bout au sud-est, par le restant de la dite terre, c'est à dire en alignement avec le ligne sud-est du terrain de l'église de Notre Dame de Toutes Grâces, par l'autre bout au nord-ouest par M. Brodie et d'autre côté au nord-est, en partie par un chemin entre le dit morceau de terre et le terrain de la dite église de Notre Dame de Toutes Grâces et en partie par M. Léon Prud'homme. Bon fertile,
Par ordre de M. René Leclac, propriétaire
J. A. LABADIE N. P
J. O. LABADIE N. P

ATTENTION!
LUNDI, LE 21 JANVIER
Courant, à onze heures précises du matin, sera vendu au plus haut offrant et dernier enchérisseur, dans le bureau des notaires soussignés, en la Cité de Montréal, petite rue St. Jacques, no. 24:—Un superbe morceau de terre à prendre à l'extrémité Nord-Ouest d'une terre située au Coteau St. Pierre en la paroisse de Montréal appartenant à M. René Leclac, du dit lieu:—le dit morceau de terre contenant deux arpents de largeur sur douze arpents de profondeur, forment 24 arpents en superficie, plus ou moins et sans aucune garantie de mesure, en un mot tout le terrain qui se trouve enclavé dans les bornes suivantes, savoir: borné par un bout au sud-est, par le restant de la dite terre, c'est à dire en alignement avec le ligne sud-est du terrain de l'église de Notre Dame de Toutes Grâces, par l'autre bout au nord-ouest par M. Brodie et d'autre côté au nord-est, en partie par un chemin entre le dit morceau de terre et le terrain de la dite église de Notre Dame de Toutes Grâces et en partie par M. Léon Prud'homme. Bon fertile,
Par ordre de M. René Leclac, propriétaire
J. A. LABADIE N. P
J. O. LABADIE N. P

ATTENTION!
LUNDI, LE 21 JANVIER
Courant, à onze heures précises du matin, sera vendu au plus haut offrant et dernier enchérisseur, dans le bureau des notaires soussignés, en la Cité de Montréal, petite rue St. Jacques, no. 24:—Un superbe morceau de terre à prendre à l'extrémité Nord-Ouest d'une terre située au Coteau St. Pierre en la paroisse de Montréal appartenant à M. René Leclac, du dit lieu:—le dit morceau de terre contenant deux arpents de largeur sur douze arpents de profondeur, forment 24 arpents en superficie, plus ou moins et sans aucune garantie de mesure, en un mot tout le terrain qui se trouve enclavé dans les bornes suivantes, savoir: borné par un bout au sud-est, par le restant de la dite terre, c'est à dire en alignement avec le ligne sud-est du terrain de l'église de Notre Dame de Toutes Grâces, par l'autre bout au nord-ouest par M. Brodie et d'autre côté au nord-est, en partie par un chemin entre le dit morceau de terre et le terrain de la dite église de Notre Dame de Toutes Grâces et en partie par M. Léon Prud'homme. Bon fertile,
Par ordre de M. René Leclac, propriétaire
J. A. LABADIE N. P
J. O. LABADIE N. P

ATTENTION!
LUNDI, LE 21 JANVIER
Courant, à onze heures précises du matin, sera vendu au plus haut offrant et dernier enchérisseur, dans le bureau des notaires soussignés, en la Cité de Montréal, petite rue St. Jacques, no. 24:—Un superbe morceau de terre à prendre à l'extrémité Nord-Ouest d'une terre située au Coteau St. Pierre en la paroisse de Montréal appartenant à M. René Leclac, du dit lieu:—le dit morceau de terre contenant deux arpents de largeur sur douze arpents de profondeur, forment 24 arpents en superficie, plus ou moins et sans aucune garantie de mesure, en un mot tout le terrain qui se trouve enclavé dans les bornes suivantes, savoir: borné par un bout au sud-est, par le restant de la dite terre, c'est à dire en alignement avec le ligne sud-est du terrain de l'église de Notre Dame de Toutes Grâces, par l'autre bout au nord-ouest par M. Brodie et d'autre côté au nord-est, en partie par un chemin entre le dit morceau de terre et le terrain de la dite église de Notre Dame de Toutes Grâces et en partie par M. Léon Prud'homme. Bon fertile,
Par ordre de M. René Leclac, propriétaire
J. A. LABADIE N. P
J. O. LABADIE N. P

ATTENTION!
LUNDI, LE 21 JANVIER
Courant, à onze heures précises du matin, sera vendu au plus haut

3ème Editon.

NOTRE COMMERCE AVEC LA FRANCE.

On lit dans le Courrier du Canada: Pendant l'année qui vient de finir il a été importé de la France et de ses colonies par des navires partant du port de Québec, des articles pour une valeur de \$94,482. Ces articles consistent principalement en vins, huiles, soies, papeterie, ornements d'église, bijouterie, fruits, etc.

UN NOUVEAU JOURNAL.—Nous accusons réception d'un nouveau journal anglais qui se publie à Buffalo dans les intérêts du fanatisme. Il se nomme "Buffalo Globe."

INSTITUT MEDICAL.—Séance du 12 Janvier 1867.—Présidence de M. A. Primeau; officiers présents: M. A. Laramée, L. Benoit, A. Dagnanais, J. Lanctôt, A. Laporte, P. Valois, F. L. Palardy, A. Meunier, E. Boissy.

Proposé par M. A. Primeau secondé par M. L. Benoit, que des remerciements soient votés à C. C. Bydges, écrivain, pour la bonté qu'il a eu d'accorder, aux élèves de cette école, une réduction sur le prix de passage pour la vacance du Jour de l'an, et que copie de cette motion lui soit transmise.

M. F. L. Palardy proposé, secondé par M. J. Lanctôt, que MM. J. B. Oumet, L. Corbeil, F. Aubin, A. Lafertière, B. Bergeron, S. Sylvers, G. Madon, J. B. Laporte, F. Patoine, C. Rinfret, Z. Rouleau, A. Rinfret, A. Dame, G. Martineau, W. Degnan, D. Dravinville, E. Lachapelle, H. Brodeur, B. Vigneau, D. Hurlbut, L. S. Poulin, W. Balde, I. Marcheseault, E. N. Pratte, et Richard soient admis membres actifs de l'Institut médical. M. A. Laporte proposé, secondé par M. A. Dagnanais que les noms des membres actifs soient inscrits sur le catalogue destiné à cette fin.

Proposé par M. A. Meunier secondé par M. E. Boissy que des remerciements soient votés à M. F. Bulmer pour le don fait à l'Institut médical d'une thèse intitulée: "Cosmical view on chemistry with its relations to cholera."

M. A. Dagnanais donne avis de motion qu'à la séance du mois prochain il proposera M. Bulmer comme membre actif de l'Institut Médical.

Proposé par M. E. Boissy, secondé par M. F. Lanctôt, que le Rvd. D. Benoit soit invité à donner une lecture devant l'Institut Médical. M. L. Brodeur propose aussi secondé par M. E. Valcourt que l'on invite J. Leman, M. D. A. donner une lecture devant l'Institut Médical.

M. A. Laramée donne ensuite une lecture sur la Diphtérie.

Proposé par M. F. L. Palardy, secondé par M. A. Laporte, que des remerciements soient votés à M. A. Laramée pour sa lecture à la fois instructive et intéressante. M. L. Benoit, secondé par M. L. Voligny propose que M. J. Ducharme donne une lecture à la prochaine séance.

Et puis la séance est levée sur motion de M. J. Lanctôt secondé par L. Voligny.

CONCERT.—L'hon. M. Meunier écrivait au Président de la société o' être protestante s'exprime comme suit: "Je vois que les derniers arrangements pour le concert que je m'y attendais, grâce aux efforts infatigables du Dr. Taché. En conséquence je serai sans doute capable d'assister au concert que donne votre société le 15 courant.

—L'exposition du stéréopticon de M. N. Weston et Cie est une véritable merveille. Demain après midi, à 2 heures, elle sera visible. Les enfants seront admis pour 10 cents par tête.

QUELLE DÉCOUVERTE ÉTONNANTE que CELLE DU PAIN KILLER DE PERRY DAVIS! —Le Pain Killer guérit non seulement les maladies inhérentes à l'humanité, mais c'est un remède infailible pour les coliques des Chevaux. On n'a pas d'exemple qu'il ait failli de guérir les cas les plus désespérés, et il est infailible pour les entorses et autres maladies des articulations. Faites en l'esai une fois. Les directions sur chaque bouteille. A vendre chez tous les Pharmaciens.—Kenton County (Ky.) Democrat. 29 déc 1m

NAISSANCE.—En cette ville, le 18 du courant, la Dame de Chs. Daoust, ecuyer, avocat, un fils.

Avis aux Abonnés.—Nous avons attendu jusqu'à présent un grand nombre de nos abonnés retardataires. Il n'aurait pas été raisonnable de les poursuivre en automne lorsque les voies de communication sont fort incommodées. Aujourd'hui, cette considération n'a plus de raison d'être, et nous donnons avis à qui de droit que nous allons commencer les poursuites sous le plus court délai.

NOUVELLES ANNONCES. AUX CONSTRUCTEURS, Entrepreneurs, etc.; Ouvrage de Blanchissage, de Mortaises, de Cantelures et Sciage, fait à des taux très modérés. S'adresser aux Nos. 16 et 22 rue Notre-Dame. 1m-50

AVIS DE SOCIÉTÉ.—J'ai, ce jour, 1er Janvier 1867, pris en société MM. James Leibman et James Brown A. Le premier, m'affaire sera administrée, sous la raison sociale de "James P. Clark & Co". 8 Jan-1m

JAMES P. CLARK & Co.

PERDUE.—Une belle robe de loup-cervier pour Sleigh. Elle est d'un gris-blanc et porte quatre queues d'ornementation. Celui qui la trouvera la reconnaîtra particulièrement en remarquant qu'il lui en manque deux. Le propriétaire promet une récompense libérale à celui qui l'apportera au bureau de l'Union Nationale. —Il est rarement donné au public d'entendre un beau chanteur de ballades de la force du Dr. Frank Clément. Tous les soirs à la salle des Artisans il fait les délices d'une assistance nombreuse et respectable qui l'applaudit et le rappelle à chaque chanson.

AVIS SPECIAUX. ETABLIE DEPUIS 27 ANS. BURLAND, LAFRICAÏN & CIE., (successeurs de G. Mathews.) GRAVEURS LITHOGRAPHES ET IMPRIMEURS, Rue St. François-Xavier, vis-à-vis le Bureau de Poste—Toute espèce de Lithographie, Gravure et Impression, exécutées aux prix les plus modérés. Mappes, Plans, Billets d'Obbligations, Certificats d'Effets de Commerce, Lettres de Change, Chèques, Billets, Traités, Circulaires, Entêtes de Billets, de Lettres et Factures, de toutes les formes et grandeurs. Cartes de Mariés, de Visites et d'Affaires. Cotes d'Armes, Couronnes, Monogrammes et Plaques pour livres, des patrons les plus nouveaux et les plus exquis. Couronnes, Monogrammes, etc., gravés et imprimés en couleurs. 10 Jan 3m-m&s-63

SA REPUTATION EST-ELLE ETABLIE? Vous avez droit de faire cette question. Vous avez non seulement ce droit, mais c'est certainement votre devoir à l'égard de votre famille et de vous-même d'en agir ainsi. L'Élixir Végétal balsamique de Dewis a été depuis plus de 32 ans la médecine universelle. Le Limentum du Vermont de Henry a gagné du terrain dans la faveur publique depuis les 10 dernières années et l'Odous aillenteux a reçu l'approbation sans réserve des principaux dentistes de Montréal. 21 Dec 1m-40

PAIN KILLER, (Tue-Douleurs) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, Ancienne Douleurs, Détores, Enflure des Joints, Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie, le Rhumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Fièvre subite, Toux, etc. Servez-vous en dans les cas ci-dessus. Ses propriétés comme remède de famille a induit quelques personnes d'imiter et contrefaire le Pain Killer, à un grand succès. Méfiez-vous des contrefaites. Vendu par tous les Droguistes et Épiceries. Prix: 15 CTS. 25 CTS, 50 CTS, PAR BOUTEILLE.

PERDUE.—Une belle robe de loup-cervier pour Sleigh. Elle est d'un gris-blanc et porte quatre queues d'ornementation. Celui qui la trouvera la reconnaîtra particulièrement en remarquant qu'il lui en manque deux. Le propriétaire promet une récompense libérale à celui qui l'apportera au bureau de l'Union Nationale. —Il est rarement donné au public d'entendre un beau chanteur de ballades de la force du Dr. Frank Clément. Tous les soirs à la salle des Artisans il fait les délices d'une assistance nombreuse et respectable qui l'applaudit et le rappelle à chaque chanson.

AVIS SPECIAUX. ETABLIE DEPUIS 27 ANS. BURLAND, LAFRICAÏN & CIE., (successeurs de G. Mathews.) GRAVEURS LITHOGRAPHES ET IMPRIMEURS, Rue St. François-Xavier, vis-à-vis le Bureau de Poste—Toute espèce de Lithographie, Gravure et Impression, exécutées aux prix les plus modérés. Mappes, Plans, Billets d'Obbligations, Certificats d'Effets de Commerce, Lettres de Change, Chèques, Billets, Traités, Circulaires, Entêtes de Billets, de Lettres et Factures, de toutes les formes et grandeurs. Cartes de Mariés, de Visites et d'Affaires. Cotes d'Armes, Couronnes, Monogrammes et Plaques pour livres, des patrons les plus nouveaux et les plus exquis. Couronnes, Monogrammes, etc., gravés et imprimés en couleurs. 10 Jan 3m-m&s-63

SA REPUTATION EST-ELLE ETABLIE? Vous avez droit de faire cette question. Vous avez non seulement ce droit, mais c'est certainement votre devoir à l'égard de votre famille et de vous-même d'en agir ainsi. L'Élixir Végétal balsamique de Dewis a été depuis plus de 32 ans la médecine universelle. Le Limentum du Vermont de Henry a gagné du terrain dans la faveur publique depuis les 10 dernières années et l'Odous aillenteux a reçu l'approbation sans réserve des principaux dentistes de Montréal. 21 Dec 1m-40

PAIN KILLER, (Tue-Douleurs) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, Ancienne Douleurs, Détores, Enflure des Joints, Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie, le Rhumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Fièvre subite, Toux, etc. Servez-vous en dans les cas ci-dessus. Ses propriétés comme remède de famille a induit quelques personnes d'imiter et contrefaire le Pain Killer, à un grand succès. Méfiez-vous des contrefaites. Vendu par tous les Droguistes et Épiceries. Prix: 15 CTS. 25 CTS, 50 CTS, PAR BOUTEILLE.

PERRY DAVIS & SON, Manufacturiers et Propriétaires, 378 rue St Paul, Montréal, C.

PHARMACIE CANADIENNE, 215 rue Craig et St. Lambert. Les Docteurs DESJARDINS & QUEVILLON annoncent au public qu'ils donneront les prescriptions gratis à ceux qui achèteront les remèdes à leur pharmacie. Ils prennent en même temps l'occasion d'offrir en vente leur incomparable. SIROP FRANÇAIS. Employé contre la Toux, la Bronchite, la coqueluche, le croup, l'Asthme, remède qui n'a pas d'égale pour ces maladies. Aussi; LEUR ONGUENT contre le rhume, les dartres, le prurigo, la galle et toutes autres maladies de peau. Ils promettent à ceux qui en feront usage une guérison certaine sinon ils n'exigent aucun paiement. Visibles le jour à leur bureau, coin des rues Craig et St. Lambert; pour les visites de nuit à leurs résidences privées.

DR. A. DESJARDINS, No. 585, rue Ste. Catherine. DR. C. QUEVILLON, No. 587, rue Ste. Catherine. 23 mai 1866. 1m-216

GRAND CONCERT PROMENADE. Sous le Patronage de la Société de Bienfaisance des Ouvriers Protestants Unis, AU MARCHE BONSECOURS. MARDI SOIR, le 15 Février 1867.

Grâce à la bienveillante permission du Major Nixon et des officiers du régiment l'orchestre des Canadiens jouera p'ndant la soirée.

PROGRAMME: Première Partie. 1.—Entrée du Président et des invités.—"March and Chorus from Mozart's Symphonies," (vocal).....Bande. 2.—Adresse du Président. 3.—Chanson "Happy boy thy dreams,"..... M. Hamill. 4.—Chanson "The last rose of Summer," Dressler..... Mino Betty. 5.—Polonaise "The Violet" (vocal), Kuekun.....Bande. 6.—Chanson "The Queen's Canadians," Prince.....Bande.

INTERMÉDIAIRE. 8.—Grande Sélection "Comio,".....Bande. 9.—Biscuits par le Révd. J. Gorder. 10.—Chanson..... M. Rickaby. 11.—Chanson "To hear the gentle lark,"..... Madam Peaty. 12.—Chœur, "O preserve and bless our Queen," (vocal), Wallace.....Bande. 13.—Chanson "Black Turf,"..... M. Blacklock. 14.—Valse du "Carnaval," Laurent.....Bande.

Troisième Partie. 15.—Chant et Chœur, "God bless the Prince of Wales," (vocal).....Bande. 16.—Discours par l'hon. T. D. McGee. 17.—Chun-on "Erin is my country,".....Lady Amateur. 18.—Chanson "My happy home far o'er the sea," "H. Holmes..... M. Hamill. 19.—Valse "Queen of the Harvest" (vocal), Coote.....Bande. 20.—Chanson "The charming young widow I met in the train,"..... M. Black o'k. 21.—Galop "The Stolen Kisses," (vocal), Savage.....Bande.

HYMNE NATIONAL. M. Marvrette sera au Piano. Le Piano pour la circonstance a été fourni par M. T. D. Houo, Grande rue St Jacques. Les portes ouvriront à 7 heures et le Concert commencera à 8 heures précises. Cartes d'admission: 25 cents. On peut s'en procurer le soir à la porte de la salle, des membres de la Société, et chez tous les marchands de musique. Des rafraichissements seront servis dans la salle aux prix ordinaires. N. B.—Le Comité a l'honneur d'annoncer que la salle sera chauffée confortablement, des arrangements ayant été pris en conséquence. 14 Janv

R. HENDERY & CIE. ORFÈVRES EN OR ET EN ARGENT. BIJOUTIERS, ETC., ETC. Ont un assortiment nouveau convenable pour la présente saison, 53 GRANDE RUE ST. JACQUES. (Voisin de chez Messrs. Dawson, Bros.) Manufacture: No. 590 RUE CRAIG 21 Dec-1m

DISPENSARE DE LA CITE. PRÉSENTS DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. Fleurs canadiennes séchées et mises en Cadres en couleur variée. Ces fleurs peuvent se conserver leur couleur pendant des années. AUSSI: Un assortiment complet de Bouquets Immortelles, etc., etc. NELSON, LAVIOLETTE & GIRALDI

UN ASSORTIMENT complet d'articles de fantaisie Écossais et de Toilette. NELSON, LAVIOLETTE & GIRALDI.

SIROPS EN GRANDE variété à vendre au Gallon ou à la bouteille NELSON, LAVIOLETTE & GIRALDI, 352 rue Notre-Dame. 18 Dec-1m-39

GIBIER! GIBIER! GIBIER! —Les Soussignés ont reçu AUJOUR-D'HUI par l'Express et offrent en vente: Jambons de France, Perdrix, Dindons et Oies. HENRY J. BENALLECK, Epicier de Famille, Bâtisses Boneventure.

JAMBONS AU SUCRE! —Célèbres Jambons de DAVIS & CIE., les premiers de la saison. A vendre par HENRY J. BENALLECK, Epicier des Familles.

BACON DÉOSSÉ DE BACONNATI.—Quelques pièces du meilleur BACON DÉOSSÉ DE DAVIS & CIE., à vendre par HENRY J. BENALLECK, Epicier des Familles. 14 Jan-1m-59

MAGASIN DE CERCUEILS, (Vieux dépôt) No. 116 Grande Rue St. Jacques, Montréal, visin de la salle de l'Institut des Artisans. Je suis le seul fabricant en Canada de Cercueils métalliques. Papiers de bureau à vendre. Tous genres d'ouvrages faits à ordre. RICHARD SEALE. 4 Jan-2m

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864. Dans l'affaire de JOHN MACKAY, De Montréal, C. E., Marchand. INSOLVABLE. Les créanciers du dit Insolvable sont par le présent notifiés qu'il a fait cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et il sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. JOHN WHYTE, Syndic officiel. 4 Jan-2m

ACTE DE FAILLITE DE 1864. DANS L'AFFAIRE DE EDWARD CLARKIN, de Montréal, INSOLVABLE. Les créanciers du dit Insolvable sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 3 Bâtisses de l'Union, Rue St. François Xavier, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-deuxième jour de Janvier courant, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public de l'Insolvable et la gestion de ses affaires en général. T. S. BROWN, Syndic Officiel. 5 Jan-2m

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels déviers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, } Montréal, 9 nov. 1866. } HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada } COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal } No. 629. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gentillhomme, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante deux dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham et au nord-ouest par le reste de la propriété de John Featherstone." Et il a été ordonné

